



Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

**DECISION 48/17**  
**Attribution de marché public de prestations intellectuelles par procédure adaptée**  
**Etude géotechnique de sites potentiels pour la mise en œuvre de retenues d'eau**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une étude géotechnique de sites potentiels pour la mise en œuvre de retenues d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes des Aspres,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par mise en ligne du DCE sur la plateforme des marchés publics de la Communauté et par publication sur un journal d'annonces légales, deux entreprises ont remis une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST correspond le mieux aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges de la Communauté de Communes,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un marché de prestations intellectuelles avec :  
**HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST**  
ZI de Truilhas  
11590 SALLELES D'AUDE

pour un montant de 73 055 € HT, soit 87 666 € TTC.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 07 septembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170907-48-17Etudesgeot-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2017

Le Président  
  
René OLIVE